



Collecte des déchets ménagers



Des changements cette année pour la collecte des déchets

Depuis le **lundi 4 mars 2019**, vos ordures ménagères sont collectées le **lundi/mardi/mercredi/ jeudi/vendredi** des semaines paires en alternance avec les emballages (le **lundi/mardi/mercredi/ jeudi/vendredi** des semaines impaires). Les biodéchets restent collectés le **lundi/mardi/mercredi/ jeudi/vendredi** de toutes les semaines. Pour vous aider, un calendrier a été distribué. Il est également téléchargeable sur le site internet : www.puisaye-forterre.com

La collecte à partir du mois de mars 2019

Les ordures ménagères sont collectées les semaines paires en alternance avec les emballages (les semaines impaires). Les biodéchets restent collectés toutes les semaines.

Semaine impaire	Semaine paire
Biodéchets + emballages	Biodéchets + ordures ménagères
	

juillet	
1	V
2	S
3	D
4	L
5	M
6	M
7	J
8	V

Les indications "paire" ou "impaire" correspondent au numéro de la semaine et non au jour

Les papiers et le verre devront toujours être amenés aux points d'apport volontaire.



Les jours fériés à partir de mars 2019

Attention : les collectes ont lieu les jours fériés à l'exception des collectes du 1^{er} mai 2019, du 25 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 qui sont décalées au samedi suivant.

Les questions les plus fréquentes :

1/ Où puis-je récupérer des sacs jaunes ? Vous pouvez les retirer dans les mairies qui ont pour la plupart acceptées d'en faire la distribution.

2/ Je ne peux pas me déplacer. Comment je peux récupérer mon rouleau ? Quelqu'un peut venir le récupérer pour vous.

3/ Combien il y a-t-il de sacs dans un rouleau ? Il y a 26 sacs de 80 litres dans un rouleau. Afin de réduire la quantité de sacs utilisés, il est conseillé de plier les cartonnettes et aplatir au maximum les bouteilles en plastique.

4/ Combien de sacs puis-je présenter à chaque collecte ? Autant que nécessaire.

5/ Que met-on dans les sacs jaunes ? Ces sacs sont dédiés aux emballages ménagers que l'on triait avant dans les colonnes jaunes : emballages en plastique, métal (acier et aluminium) et cartonnettes. Il faut bien les vider de leur contenu mais il n'est pas nécessaire de les laver. Si ces sacs sont mal triés ou s'ils sont remplis d'ordures ménagères, de biodéchets ou de déchets destinés à la déchetterie, ils ne seront pas collectés.

6/ Puis-je mettre mes sacs dans un bac ? Non, il faut les présenter directement à même le sol. Les équipes collectent plus de 24 000 points : il faut une règle uniforme.

7/ Pour les points de regroupement, vous allez quand même ramasser les sacs devant chez nous ? Non, les sacs jaunes sont également à déposer au point de regroupement.

8/ Pourquoi rajouter des sacs en plastique dans la nature et pourquoi ne pas équiper les foyers d'un bac jaune à roulettes ? Les sacs sont recyclables et recyclés. De plus, les bacs jaunes à roulettes auraient coûté trop cher à la collectivité. Il faut 7 ans d'utilisation de sacs jaunes pour atteindre le coût d'un bac à roulettes. La Communauté de communes va d'abord équiper peu à peu les foyers avec des bacs à ordures ménagères à roulettes.

9/ Les colonnes à emballages seront-elles retirées ? Oui, les colonnes ont été retirées au printemps 2019. Seules restent les colonnes en déchetteries.

10/ Les animaux vont déchirer les sacs ! Non, ces sacs ne doivent contenir que des emballages recyclables vides. Ils ne sont pas source d'odeur et non donc pas de raison d'attirer les animaux. Ce sont les biodéchets qui les attirent, qui sont collectés toutes les semaines dans les bacs verts. Actuellement, les ordures ménagères sont présentées majoritairement en sacs. Ceux bien triés (sans biodéchets à l'intérieur) ne posent pas de problème.

11/ C'est quoi le bac vert à biodéchets ?

La collectivité met à disposition de chaque habitation un bac à roulettes, de couleur verte, pour la collecte chaque semaine des biodéchets (les déchets de la cuisine : épiluchures de fruits et légumes, sachets de thé, marc de

café, assiettes et serviettes en carton, nappes en papier, litières pour chats végétales à base de foin ou de copeaux). Vous pouvez retirer cet équipement en mairie. Le premier équipement est mis à disposition gratuitement. Si vous souhaitez réaliser vous-même votre compost vous pouvez demander en mairie un composteur de 900 litres gratuitement en remplacement de votre bac vert ou l'achetez en complément pour la somme de 15 €.

12/ Avec une collecte tous les 15 jours, les ordures ménagères vont sentir et attirer les insectes, surtout l'été

Les déchets ultimes (poussières, filets de légumes/ fruits, litières minérales, etc.), ne sont pas source d'odeur et non donc pas de raison d'attirer les insectes.

Pour tout renseignement, appelez le :



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement